

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE THANVILLE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT
DE SELESTAT-ERSTEIN

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 mars 2017
Convocation du mardi 21 février 2017

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

14

Sous la présidence de M. Francis ADRIAN, Maire

Conseillers présents :

12

Membres présents : Mme Sandra DURAND

MM. Armand BAUER, Alain BIEHLER, Patrick BUHL, Claude GARRE, Michel HISSLER, Hubert JAEGER, Denis MESCHBERGER, Patrick PFEIFFER, Sylvain SCHMITT, Clément WENDLING.

Membres excusés :

Mme Anne-Marie BALTHAZARD

Mme Monique AUBRY qui donne procuration à M. Claude GARRÉ

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016
- 2) Intégration du résultat 2016 du CCAS au Budget 2017
- 3) Compte administratif 2016
- 4) Compte de gestion du Receveur Municipal
- 5) Affectation du résultat
- 6) Convention de groupement de commandes pour la fourniture de papier recyclé
- 7) Indemnité du Maire et des adjoints ; changement de l'indice brut terminal
- 8) Projet de cabanes en forêt
- 9) Mise en place d'un abribus
- 10) Aménagement RD253 - rue Principale - rue des Romains
- 11) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016

Les conseillers approuvent et signent le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016.

2) Intégration du résultat 2016 du CCAS au Budget 2017

Suite à la délibération du 6 décembre 2016 adoptant la dissolution du CCAS de la Commune de Thanvillé (Loi NOTRé), l'actif, le passif et le budget du CCAS est transféré dans celui de la commune.

Lors de sa séance du 3 mars 2017, le dernier conseil d'administration du CCAS a constaté que le Compte Administratif de l'exercice 2016 présentait un excédent d'exploitation de 329,82€.
Par conséquent, ce résultat 2016 d'un montant de 329,82€ est affecté au bénéfice du budget 2017 de la Commune de Thanvillé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend acte et approuve le transfert, à l'unanimité.

3) - Compte administratif 2016

L'adjoint Claude GARRE présente au Conseil Municipal le compte administratif arrêté par le Maire pour l'exercice 2016.

Il lui communique également les bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil Municipal sous la présidence de l'adjoint Claude GARRE et en l'absence du Maire après en avoir procédé à la vérification des comptes administratifs présentés ainsi que des diverses pièces comptable et

après en avoir délibéré et avoir voté à main levée

- **approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SOLDE
RECETTES			
Prévisions budgétaires	224 866,76	365 275,04	
Titres de recettes émis	89 674,96	268 190,92	
DÉPENSES			
Prévisions budgétaires	224 866,76	365 275,04	
Mandats émis	183 701,57	208 805,39	
RÉSULTAT	-94026,60	59 385,53	-34 641,08
RÉSULTAT REPORTÉ	9 149,72	135 875,04	145 024,76
Part Affectée à l'Investissement	-		
RÉSULTAT CUMULÉ	-84 876,89	195 260,57	110 383,68
Reste à réaliser - Recettes	8 000,00		
Reste à réaliser - Dépenses	5 000,00		
RÉSULTAT	-81 876,89	195 260,57	113 383,68

4) Compte de gestion du Receveur Municipal

- après s'être fait présenter le Budget Primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes

à payer,

- après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

2 - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal DÉCLARE,

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) Affectation du résultat

Après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2016 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal

- constate que le compte administratif présente les résultats cumulés suivants :

- un excédent d'exploitation : 195 260,57 €

- un déficit d'investissement : - 81 876,89 €

Report de fonctionnement : 113 383,68 €

6) Convention de groupement de commandes pour la fourniture de papier recyclé

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte impose aux collectivités publiques une part grandissante de papier recyclé dans leurs achats de papier (25% minimum en 2017 à 40% minimum en 2020).

Afin de rationaliser cette acquisition, le SMICTOM d'Alsace Centrale propose aux collectivités de son territoire l'adhésion à un groupement de commandes.

L'intérêt de cette démarche est de quatre ordres :

- Intérêt économique : faire bénéficier l'ensemble des collectivités intéressées de prix plus intéressants,
- Intérêt fonctionnel : simplifier le processus d'acquisition du papier recyclé,
- Intérêt environnemental : encourager l'utilisation de produits écoresponsables,
- Intérêt communautaire : se grouper autour d'un projet structurant et solidaire dans une optique partenariale.

Chaque collectivité intéressée a exprimé des besoins en termes de quantité, de blancheur et de qualité afin de pouvoir passer un appel d'offres conforme aux attentes de chacune. Ces données n'ont qu'une valeur indicative et ne sont en aucun cas un impératif de commande.

L'ensemble des frais de publication du marché seront pris en charge par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

Une fois le marché en place, chaque collectivité sera libre de commander, quand elle veut, les références proposées et les quantités qu'elle souhaite via un site web dédié, sera livrée chez elle sans frais de port et sera facturée directement. Seul le papier recyclé est concerné par ce marché : si nécessaire, la collectivité reste libre d'acheter du papier non recyclé où elle le souhaite. La durée du marché est de 12 mois, renouvelable le cas échéant 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Le Conseil Municipal approuve cette adhésion à l'unanimité et donne mandat au Maire pour signer la convention dudit groupement.

7) Indemnité du Maire et des adjoints ; changement de l'indice brut terminal

- Dans sa séance du 11 avril 2014 le conseil municipal avait voté des indemnités du maire et de ses adjoints en faisant référence à un pourcentage de l'indice brut 1015. Or l'indice brut n'est plus l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017)

Le Conseil Municipal, après délibération vote à l'unanimité le montant du Maire et des adjoints comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2017

- Le Maire percevra le taux maximal soit 31% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur (Communes de plus de 500 habitants).
- Les adjoints percevront chacun 8,25% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la publique en vigueur (Communes de plus de 500 habitants).

8) Projet de cabanes en forêt

Lors de la commission « Urbanisme », le projet des cabanes dans la forêt privée a été présenté par les porteurs du projet, Monsieur et Madame Henry.

Après discussions, Le Conseil Municipal vote à 8 voix contre et 5 voix pour et décide de ne pas donner une suite favorable au projet.

9) Mise en place d'un abribus

Suite à la demande des parents d'élèves, Monsieur le Maire présente le projet de déplacement de l'abribus existant, plus proche de l'école et du périscolaire, ainsi que le devis pour ce projet

- Rappelle que la commission des finances a décidé d'inscrire la somme nécessaire au budget 2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Prend acte**
- **Décide du projet**
- **Autorise le Maire** à signer le devis de l'entreprise SIEGEL Jean-Pierre pour un montant de 3826.00€ HT.

10) Aménagement RD253 – rue Principale – rue des Romains

Monsieur le Maire propose d'effectuer l'aménagement et de mise en sécurité de la RD253, de la rue Principale et de la rue des Romains.

- Présente l'avant-projet sommaire élaboré par l'ATIP, suite à la convention, approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 décembre 2017 et signée le 21 février 2017.
- Rappelle que la commission des finances a décidé d'inscrire la somme nécessaire au budget 2017.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

- **Approuve** le projet,
- **Autorise le Maire** à signer les devis pour les travaux d'aménagement de la RD 253, rue Principale et rue des Romains pour un montant global estimé à 94 000€ HT.
- **Autorise le Maire** à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat, du Conseil Départemental du Bas-Rhin, du Conseil Régional ou tout autre organisme susceptible de financer le projet,
- **Donne tous pouvoirs** au Maire à signer tous les documents et faire les démarches nécessaires pour mener à bien le dossier.

11) Divers

- **Réfection de la toiture de l'usine Schencker Stores**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la déclaration préalable en cours pour la réfection de la toiture shed de l'usine. Les travaux nécessiteront la mise en place d'une plateforme tout le long du bâtiment et l'arrachage des arbres existants.

- **Benne à verre sur parking de covoiturage**

Monsieur Michel HISSLER évoque l'amas de détritiques qui jonche le sol autour de la benne à verre. Une demande d'enlèvement de cette benne sera faite au Smictom.

- **Terrain de pétanque**

Monsieur Claude GARRÉ, présente un projet d'agrandissement du terrain de pétanque en collaboration avec l'ALCS. Le terrassement, pour un montant de 462€ HT sera pris en charge par la commune

- **Placette du calvaire**

M. Jean-Pierre SIEGEL propose la confection bénévole d'un banc. L'achat du bois sera pris en charge par la commune.

- **Lotissement A l'Orée du Bois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet.